



**PROCES VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 13 décembre 2010 à 20h00**

**Présents :**

- M. Christian Pittet, Président
- Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Béatrice Hirsch, Christine Tomassi, Conseillères municipales
- MM. Olivier Bahon, Jean Berthet, Marc Botbol, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Joseph Menu, Potter Van Loon, Christian Salzmänn, Jean-Pierre Waefler,
- MM. Jacques Magnenat, Maire  
Yves Meynard, Adjoint  
Paul Buclin, Adjoint  
Olivier Niederhauser, Secrétaire général

-----

**ORDRE DU JOUR :**

1. Prestation de serment de M. Potter Van Loon, nouveau conseiller municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2010
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de la Mairie
5. Projet de délibération :
  - 5.1. Délibération D47 : Vote d'un crédit d'engagement destiné aux frais d'étude du projet d'aménagement de la route de Moillebin
6. Propositions individuelles et questions

-----

M. Pittet, Président, ouvre la séance à 20h00, donne lecture de l'ordre du jour et passe au point 1 de l'ordre du jour.

**1. Prestation de serment de M. Potter Van Loon, nouveau conseiller municipal**

M. Pittet demande à l'assistance ainsi qu'à M. Potter Van Loon, nouveau conseiller municipal, de se lever et donne lecture du texte de la prestation de serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement

- d'être fidèle à la République et canton de Genève;
- d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

M. Van Loon est prié de lever la main droite et prononce « je le jure ».

Le Conseil municipal prend acte de son serment et le Président félicite M. Van Loon et lui souhaite la bienvenue au sein de ce Conseil.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2010**

Sans remarque, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **3. Communications du Bureau du Conseil municipal**

Il n'y a aucune communication du Bureau du Conseil municipal

## **4. Communications de la Mairie**

**Communications de M. Magnenat, Maire :**

### **4.1.1 Album de cartes postales anciennes des communes genevoises**

M. Magnenat présente aux conseillers le magnifique album qu'ils ont trouvé sur leur place et réalisé par M. Serge Ramel, habitant de la commune et passionné de cartes postales anciennes. Cet ouvrage est le 3ème tome d'une série intitulée « La Carte postale dans le canton de Genève de 1870 à 1916 ». Les deux premiers tomes présentent des vues de la Ville de Genève et de quelques communes genevoises (de Aire-la-Ville à Collex-Bossy) alors que ce troisième tome regroupe les autres communes par ordre alphabétique, soit de Collonge-Bellerive à Veyrier. La Mairie a donc le plaisir d'offrir ce très bel ouvrage aux conseillers et espère qu'ils découvriront ces vues anciennes avec beaucoup d'intérêt.

Par ailleurs, M. Magnenat informe que M. Ramel va probablement faire une présentation d'une partie de ces photographies, sous forme de diaporama, aux aînés de la commune à l'occasion d'un prochain repas du mercredi.

### **4.1.2 Plan de circulation communal et aménagements provisoires de modération du trafic**

M. Magnenat souhaite apporter un certain nombre d'informations et d'explications concernant ce dossier qui lui donne quelques cheveux gris !

M. Magnenat rappelle que les décisions de rouvrir les chemins, de mettre en place des mesures de modération du trafic et d'organiser une consultation de la population ont été prises par ce Conseil lors des séances des 4 et 11 octobre. Le 14 octobre, la Mairie rencontrait des collaborateurs de la DGM (Direction générale de la mobilité) et du bureau CITEC pour préparer la mise en œuvre de ces décisions. Sur la base des renseignements fournis par ces spécialistes, la Mairie a informé la population le 18 octobre dernier que les chemins seraient rouverts en deux temps, soit durant la première quinzaine de novembre pour les chemins de Roday et de Saussac et dans la première quinzaine de décembre pour les chemins de Drize et des Moulins-de-Drize.

Les propositions d'aménagements provisoires pour les chemins de Roday et de Saussac ont été présentées à la commission d'urbanisme le 20 octobre ; cette dernière les a acceptés, avec la proposition de mettre en place également quelques mesures complémentaires au chemin Lullin, entre la Ferme Rosset et le chemin de Roday. Les plans de ces aménagements provisoires ont été envoyés à la DGM dans les jours qui suivirent et cette dernière a donné son accord le 9 novembre.

Parallèlement à ces démarches, le bureau CITEC a demandé à l'entreprise Signal SA de commander le matériel nécessaire et de planifier ces travaux pour la première quinzaine de novembre. Cette entreprise a cependant rapidement informé la commune qu'elle ne pourrait obtenir tous les éléments

nécessaires dans les délais prévus. La Mairie a cependant insisté pour que les deux premiers chemins soient rouverts, avec une partie seulement des aménagements provisoires, ce qui a été fait le jeudi 18 novembre. Les chemins sont ensuite restés en l'état durant quelques jours, puis la météo s'en est mêlée avec les fortes chutes de neige qui ont eu lieu à fin novembre et qui ont empêché toute intervention durant une bonne semaine.

M. Magnenat informe que les travaux ont pu reprendre la semaine du 6 décembre, mais ils ont eu encore une surprise lorsqu'il a été signalé que l'entreprise mettait en place, au chemin Saussac, des petites bordures grises, peu visibles la nuit et très mal signalées. Ce sont pourtant des bordures rouges et blanches, prévues pour ce genre d'aménagement, qui auraient dû être mises en place.

M. Magnenat indique qu'ils sont immédiatement intervenus auprès de l'entreprise et du bureau CITEC afin qu'une signalisation adéquate soit installée et qu'un courrier a également été envoyé au bureau CITEC, avec copie à l'entreprise Signal SA. M. Magnenat donne lecture de cette lettre (Annexe 1). Malheureusement, quelques automobilistes ont touché, le premier jour, ces bordures grises avec leur véhicule, heureusement sans trop de gravité selon nos informations.

M. Magnenat exprime son mécontentement quant à la manière dont s'est déroulée la réouverture des deux premiers chemins, mais relève que ce genre de problème est fréquent lorsque des travaux doivent être faits dans l'urgence.

M. Magnenat affirme que la Mairie mettra tout en œuvre afin que la réouverture des chemins de Drize et des Moulins-de-Drize se fasse dans de meilleures conditions, mais indique qu'il y aura certaines difficultés à surmonter :

Chemin de Drize : le principal aménagement prévu sur ce chemin et accepté par la DGM est un élargissement du trottoir sur plusieurs tronçons (pas sur toute la longueur en raison de la largeur insuffisante de la chaussée à certains endroits). Des mesures ont également été demandées pour empêcher les deux-roues d'emprunter le trottoir, ce que certains faisaient malheureusement fréquemment pour doubler les files de voiture, mais cela a été refusé par la DGM. Par ailleurs, les travaux d'élargissement du trottoir nécessiteront des matériaux que l'entreprise n'a pas en stock, ce qui posera à nouveau un problème de délai par rapport à la date de réouverture du chemin.

Chemin des Moulins-de-Drize : dans ce cas, la situation est un peu plus simple; en effet, compte-tenu de la configuration des lieux, peu d'aménagements complémentaires peuvent être envisagés et le bureau CITEC a surtout prévu la pose de quelques bacs à fleurs pour marquer le début et la fin du chemin.

D'une manière générale, M. Magnenat relève que les mesures provisoires qui sont et seront encore mises en place ont une portée limitée et qu'il est essentiel d'étudier et prendre assez rapidement des décisions concernant le statut et les aménagements définitifs de ces différents chemins. A cet effet, il propose que la commission d'urbanisme planifie plusieurs séances en janvier et février prochains dans le but :

- de prendre connaissance des résultats du sondage et de prendre les décisions opportunes si des propositions en ressortent clairement.
- de rencontrer des représentants des riverains des différents chemins afin de connaître leur avis sur les mesures provisoires et leurs idées sur les aménagements définitifs.
- d'étudier toute la problématique de la mobilité douce.
- de confier les mandats nécessaires pour une mise en place d'un plan de circulation définitif sur l'ensemble de la commune.

En ce qui concerne la consultation de la population qui est en cours, M. Magnenat informe qu'à ce jour, l'institut M.I.S. Trend a reçu 445 questionnaires, soit un taux de retour de 27%.

Ce sujet soulève différentes questions ; M. Pittet donne la parole à M. Berthet qui s'interroge sur les bordures grises fixées au sol alors qu'elles devaient être mobiles. M. Magnenat lui répond qu'elles peuvent être retirées facilement et qu'elles font bien partie des aménagements provisoires. M. le Maire précise que l'idée concernant le rétrécissement du chemin de Saussac est de faire, dans les aménagements définitifs, une piste cyclable, mais celle-ci doit faire l'objet d'une demande à la DGM avec un arrêté, ce qui nécessitera un certain temps.

Mme Hirsch s'interroge sur la forme des autorisations de la DGM concernant les aménagements provisoires, à savoir, si celles-ci font l'objet d'un avis dans la FAO ou simplement d'une lettre à la

Mairie. M. Niederhauser répond que la DGM donne son accord par lettre directement à la Mairie et non par un arrêté.

Mme Hirsh pose également la question à la Mairie à propos des places de parc du chemin Lullin, qui sont de l'autre côté des habitations et qui rendent la situation plus dangereuse pour les piétons en particulier. La Mairie répond qu'elle a effectivement déjà reçu des plaintes à ce sujet et qu'elle a demandé au bureau d'ingénieurs de modifier cet aménagement. M. Niederhauser ajoute cependant qu'il vient d'apprendre par le bureau CITEC que la DGM ne veut pas les déplacer car ils ne jugent pas que la position de ces places soit dangereuse. Toutefois, la Mairie va insister sur ce point afin de mieux expliquer le danger présent.

M. Magnenat informe que la Mairie va convoquer la DGM sur place afin qu'ils se rendent compte de la situation et envisagent les modifications à apporter.

Mme Hirsh pose la question à la Mairie si c'est bien le bureau CITEC qui a proposé ces aménagements provisoires. M. Magnenat lui répond par l'affirmative.

M. Duquesne demande à la Mairie comment l'information va circuler auprès de la population, car il a connaissance que certaines personnes n'ont pas encore obtenu de réponse à leur interrogation.

M. Niederhauser répond d'un « tout ménage » contenant quelques informations générales sur la situation problématique sera distribué le lendemain et qu'il a également donné quelques renseignements sur le site Internet. Par contre, une réponse personnalisée à tous les courriers ou e-mail ne sera pas possible.

M. Forestier exprime son mécontentement envers le bureau CITEC et la DGM et propose qu'une rencontre avec la DGM, la Mairie et la commission d'urbanisme aie lieu afin de leur faire entendre notre point de vue et surtout répondre à une population insatisfaite.

M. Magnenat réitère la volonté de la Mairie pour que des solutions sécurisées soient trouvées. Il propose aux membres de la commission de se rendre sur les lieux afin de constater les problèmes et lorsqu'un rendez-vous sera fixée avec la DGM (ce qui ne se fera sûrement pas en décembre) le Président de la commission sera convié.

M. Berthet souhaiterait que la commission soit présente, mais demande que la population puisse s'exprimer également.

M. Magnenat lui répond que les solutions provisoires sont du ressort de la Mairie et que dans un deuxième temps, les riverains seront contactés afin d'obtenir leurs avis.

M. Kaiser est exaspéré par le coût de cette affaire et s'interroge sur les honoraires du bureau d'étude qui, à son sens, ne sont plus justifiés par rapport au temps nécessaire pour réaliser ces mesures provisoires. Qui paie et combien ? Comment peut-on intervenir ?

M. Magnenat lui répond qu'une lettre, qu'il a lue précédemment, a été adressée à CITEC pour manifester notre insatisfaction sur les mesures provisoires mises en place et que des négociations auront lieu au niveau des honoraires.

M. Forestier interroge la Mairie sur ces éléments gris : vont-ils être retirés ?

M. Magnenat lui répond que des signalisations complémentaires, au début du chemin de Saussac, ont été posées et que la Mairie met tout en œuvre pour améliorer la visibilité de ces éléments, qui ne seront en principe pas retirés.

Pour clore ce débat, M. Meynard indique que la Mairie est largement concernée par ce sujet et qu'elle est désolée pour le déroulement insatisfaisant de la mise en place de ces mesures provisoires. La Mairie va mettre tout en œuvre pour améliorer la situation.

#### **4.1.3 TPG**

Les TPG ont informé la commune que suite à l'offre promotionnelle réalisée entre le 7 juin et le 9 juillet 2010 (subvention de CHF 100.- des nouveaux abonnements annuels), 41 nouveaux abonnements (31 juniors, 7 adultes et 3 seniors) ont été achetés par des habitants de Troinex.

#### **4.1.4 Aéronautique, jubilé avec la commémoration des 100 ans d'activité de l'aéroclub**

M. Magnenat informe les conseillers qu'ils ont à disposition des plaquettes réalisées par l'aéroclub à l'occasion de son 100<sup>ème</sup> anniversaire.

**Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :****4.2.1 Nouvelle salle des fêtes et salle de sport : situation financière**

M. Meynard informe les conseillers qu'une séance avec le bureau d'architectes et M. Jean-Claude Péguet a eu lieu le 25 novembre dernier à la mairie afin de faire un point de situation sur les comptes des travaux de construction de la nouvelle salle des fêtes.

Pour rappel, le Conseil municipal a voté les 4 crédits suivants :

Le 15 déc. 2003 :	Crédit d'étude :	CHF	1'391'180.-
Le 19 mai 2008 :	Crédit de construction :	CHF	19'350'380.-
Le 14 déc. 2009 :	Crédit aménag. extérieurs :	CHF	2'130'000.-
Le 19 avril 2010 :	Crédit « mobilier et équipement » :	CHF	1'150'000.-
	<b>Soit au total :</b>	<b>CHF</b>	<b>24'021'560.-</b>

M. Meynard rappelle par ailleurs qu'en cours de chantier, la commission « salle communale » et le Conseil municipal ont approuvé des dépenses supplémentaires pour un montant total de CHF 523'813.- (notamment filtre à particules : 116'208.- ; paroi de séparation de la salle des fêtes : 150'945.- ; couvert extérieur : Fr. 151'834.-). Ces dépenses n'ont pas fait l'objet de votes de crédits puisque nous espérons pouvoir absorber ces montants dans les crédits de base.

A ce jour, alors que le 85% des factures finales est rentré, le coût total des travaux est estimé par l'architecte à CHF 23'745'619.55, soit CHF 275'400.- de moins que les crédits votés ou CHF 730'885.- de moins que l'ensemble des dépenses prévues.

La situation financière du projet est donc tout à fait maîtrisée et rassurante. Etant donné qu'il reste encore 15% de factures finales à recevoir, le coût définitif n'est pas connu, mais un dépassement de crédit est pratiquement exclu.

La Mairie a convenu avec les architectes et avec le président de la commission « salle communale » d'attendre fin janvier ou début février de l'année prochaine pour organiser une séance de cette commission au cours de laquelle la situation financière presque définitive pourra être présentée. M. Meynard remercie cependant d'ores et déjà M. Schär, son associée et ses collaborateurs pour la bonne gestion financière de ce projet.

**4.2.2 Agenda 21 communal**

M. Meynard rappelle que la Mairie effectue des démarches depuis plusieurs mois pour trouver une personne qui pourrait reprendre la charge de « responsable agenda 21 » de la commune, à un taux d'activité de 25 à 30%. Plusieurs solutions ont été recherchées, notamment avec les communes voisines, en vain.

M. Meynard informe qu'une solution vient d'être trouvée puisque Madame Marlène Charpentier, la personne qui a travaillé pour la commune durant quelques mois en 2009 et qui a notamment mis en route notre agenda 21, sera à nouveau disponible et qu'elle sera engagée probablement dès février 2011. Mme Charpentier travaille actuellement pour le Service cantonal de l'énergie; elle va terminer un mandat à la fin de l'année et elle aura un nouveau contrat dès l'année prochaine, mais à un taux d'activité de 70% seulement. Elle sera donc disponible et motivée pour travailler à nouveau pour notre commune.

M. Meynard rappelle que lors de l'élaboration du budget 2011, en l'absence de solutions concrètes, la commission des finances avait décidé d'inscrire un montant de CHF 10'000.- pour ce poste afin de montrer sa volonté d'aller de l'avant dans ce projet. Cette somme de CHF 10'000.- ne suffira cependant pas si Mme Charpentier est engagée à un taux de 30% et la Mairie devra donc proposer au Conseil de voter un crédit supplémentaire au mois de janvier.

**Communications de M. Paul Buclin, Adjoint :****4.3.1 Fête de Noël des Aînés**

M. Buclin rappelle que le repas de Noël des Aînés a lieu ce prochain jeudi 16 décembre à 12h à la salle des fêtes. Il informe également que les conseillers municipaux sont invités et si des personnes souhaitent encore s'inscrire, elles sont priées de le faire rapidement.

#### **4.3.2 Manège aux promotions**

M. Buclin informe avec plaisir qu'après quelques téléphones entrepris par Mme Dominique Schupbach, qu'il remercie vivement, le « Tagada » sera de retour lors des Promotions 2011 et qu'il sera entreposé sur l'ancien terrain de basket qui offre une surface suffisante.

### **5. Projet de délibération**

#### **5.1. Délibération D47 : Vote d'un crédit d'engagement destiné aux frais d'étude du projet d'aménagement de la route de Moillebin**

M. Pittet passe la parole à M. Magnenat qui donne lecture de l'exposé des motifs (Annexe 2)

M. Kaiser s'interroge si le bureau ESM est bien le bureau avec lequel on avait rencontré quelques problèmes et litiges en relation avec la salle communale et la salle de sports. M. Kaiser veut s'assurer, avant de voter, que ces litiges sont réglés à l'entière satisfaction de la Mairie.

M. Magnenat confirme que ce litige, qui portait sur un associé qui a aujourd'hui quitté le bureau ESM, est totalement réglé et à l'entière satisfaction de la commune. Il précise que c'est un autre ingénieur, employé d'ESM, qui est en charge du projet de réaménagement de la route de Moillebin et que la collaboration est excellente jusqu'à présent.

M. Meynard prend la parole pour apporter quelques précisions concernant ce dossier qui, grâce aux conseils d'un avocat, Me Siegrist, et d'un ingénieur renommé, le Prof. Muttoni, a été réglé sans que la commune doive supporter le moindre frais.

M. Forestier s'étonne qu'il faille installer un bassin de rétention : est-il vraiment nécessaire ?

M. Magnenat précise qu'un bassin destiné à la salle communale existe, mais qu'on ne peut pas l'utiliser pour les eaux de la route de Moillebin puisque ce bassin a été dimensionné exclusivement pour le bâtiment. M. Magnenat indique qu'il y aurait une autre solution envisagée par le bureau BTEE, à savoir de créer une sorte de biotope qui serait de l'autre côté de la route de Moillebin. Le Bureau BTEE doit étudier cette variante d'ici au mois de janvier et le dossier sera présenté à la commission « Travaux et Bâtiment », lors d'une séance prévue le 26 janvier 2011.

M. Pittet passe à la lecture du projet de délibération suivant et le met au vote :

#### ***D 47 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE AUX FRAIS D'ETUDE DU PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA ROUTE DE MOILLEBIN***

*vu les articles 30, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le montant des honoraires et frais d'étude estimés par le bureau ESM-Ingénierie SA (voir décompte ci-joint),*

*sur proposition de la Mairie,*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité (16 personnes)**

- 1. D'ouvrir un crédit d'engagement de Fr. 90'000.- destiné à couvrir les honoraires et frais divers relatifs à l'étude du projet de réaménagement de la route de Moillebin. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
- 2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*

3. De fixer les modalités d'amortissement de la dépense nette prévue de Fr. 90'000.- au moment où le crédit d'engagement destiné à financer les travaux sera voté.
4. En cas de non-réalisation du projet, une nouvelle délibération fixera les modalités d'amortissement de ce crédit.

## 6. Propositions individuelles et questions

**TPG** : M. Waeffler interroge la Mairie pour savoir quand les TPG vont mettre en place un nouvel horaire avec une fréquence plus rapprochée des bus desservant la commune. M. Magnenat lui répond que ce projet est inscrit au plan directeur 2011-2014 des TPG.

**La Thune du Coeur** : Mme Bernardet présente la tirelire de « Jules » et suggère aux personnes présentes de bien vouloir l'alimenter en faveur de la « thune du cœur ».

D'autre part, Mme Bernardet se dit interloquée d'avoir lu dans la presse, en l'occurrence la Tribune de Genève, suite à la votation communale du 28 novembre, un article parlant de « landernau local » au sujet du village de Troinex, ce qui signifie « un village étroit et refermé sur lui-même, agité de commérages et de querelles mesquines ». Elle regrette vivement que l'on puisse parler ainsi de notre commune.

**Indication des votes lors des séances du Conseil et des commissions** : M. Forestier réitère sa demande pour que la répartition des voix par parti soit indiquée pour chaque vote effectué en commission ou au conseil municipal. M. Niederhauser prend note de cette demande et confirme que cela sera fait dans les prochains procès-verbaux.

**Construction d'une cabane par des jeunes au bord du Ruisseau des Marais** : M. Forestier interroge la Mairie sur un ton humoristique, afin de savoir s'il y a eu une autorisation accordée pour la construction d'un nouveau « local de jeunes », car il a été constaté passablement de bruit, de va-et-vient et un début de « chantier » au bord du ruisseau des Marais.. Il précise que la population est intriguée, voire inquiète de ce qui se passe.

M. Meynard lui répond qu'effectivement, les jeunes ont entrepris une construction dans les arbres ; des photos ont été prises, mais la situation ne paraît pas trop préoccupante. M. Meynard annonce que cette affaire va être transmise au travailleur « hors mur » afin qu'il se charge de rencontrer ces jeunes.

**Changement de conseiller municipal dans le groupe libéral** : M. Forestier informe que pour faire suite au changement de conseiller municipal, le groupe libéral propose que M. Pittet reprenne la présidence de la commission des finances en lieu et place de M. Truan, ce qui est accepté.

**Accident devant la Maison Grise** : Mme Bernardet demande si la Mairie a des informations sur cet accident brutal qui a nécessité l'intervention d'un hélicoptère et de plusieurs ambulances.

M. Magnenat répond que la Mairie n'est en général pas informée lorsque ce genre d'accident survient sur le territoire communal. M. Kaiser, qui habite à proximité, donne quelques renseignements sur les circonstances de l'accident dans lequel un jeune automobiliste était impliqué.

**Marmite de l'Escalade** : M. Magnenat convie toutes les personnes présentes à partager la marmite de l'escalade.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h15.

Le Président  
M. Christian Pittet

Le Vice-Secrétaire  
Olivier Niederhauser

Un conseiller municipal :

Troinex, le 10 décembre 2010

**CITEC Ingénieurs Conseils SA**  
**Monsieur Eric GRASSET**  
**Directeur**  
**Case postale 1711**  
  
**1211 GENEVE 26**

**Concerne : Mesures provisoires de modération du trafic à Troinex**

Monsieur le Directeur

Nous vous faisons part de notre étonnement et de notre mécontentement concernant certains aménagements de modération du trafic mis en place sur le chemin de Saussac et le chemin Lullin à Troinex.

En effet, des bordures en ciment grises ont été posées sur ces chemins par l'entreprise Signal SA sans signalisation suffisante, ce qui a provoqué plusieurs incidents qui auraient pu avoir des conséquences graves. Plusieurs automobilistes nous ont informés avoir été surpris par ces éléments qui ne sont pas visibles et qui, durant une nuit au moins et alors que les travaux n'étaient pas terminés, n'étaient même pas signalés

Nous considérons qu'il s'agit d'une faute de la part des auteurs et concepteurs de ces aménagements et que leur responsabilité est clairement engagée. Nous vous prions par ailleurs de veiller à ce que la signalisation de ces éléments soit complétée dans les meilleurs délais.

Nous ne manquerons pas de vous informer des suites éventuelles qui pourraient être données à cette affaire et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Jacques Magnenat  
Maire

Annexes : photographies des éléments en question.

Copie à : Entreprise Signal SA

## **D 47 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE AUX FRAIS D'ETUDE DU PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA ROUTE DE MOILLEBIN**

### **Exposé des motifs**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme vous le savez, le projet de réaménagement de la route de Moillebin est à l'étude depuis plusieurs mois. Un premier projet, qui portait uniquement sur des aménagements de surface tels que piste cyclable, places de parking, seuil de ralentissement et nouvel arrêt de bus a été présenté en 2008 à la commission « travaux et bâtiments ».

Ce dossier a ensuite été confié au bureau ESM pour sa phase de réalisation et il a dû faire l'objet de plusieurs modifications :

- Obligation de refaire l'encaissement de la chaussée suite aux sondages effectués.
- Nécessité de créer en même temps un système d'écoulement des eaux de pluie
- Diverses modifications mineures dans l'emplacement du nouvel arrêt de bus, de la piste cyclable, du seuil de ralentissement, etc.

Ces modifications ont contraint notre mandataire a demander une autorisation de construire complémentaire et tout récemment, le Service de la planification de l'eau a encore imposé une nouvelle contrainte en ce qui concerne la récupération des eaux de pluies. Nous serons en effet probablement obligés de créer un bassin de rétention, sous une forme à définir, plutôt que d'envoyer directement l'eau dans le Nant de Sac.

Ce projet va donc prendre encore un peu de retard et les solutions envisagées pour l'écoulement des eaux seront présentées à la commission des travaux en janvier prochain.

La prolongation de l'étude de ce dossier nous oblige à vous demander le vote d'un crédit d'étude, phase que nous ne pensions pas nécessaire il y a quelques mois.

Le montant du crédit de CHF 90'000.- comprend les frais et honoraires des différents mandataires : bureau d'ingénieur (ESM), géomètre (bureau Boymond) et bureau d'étude en environnement (BTEE), bureau qui est déjà en charge du projet de renaturation du Nant de Sac et qui va nous conseiller concernant le bassin de rétention à réaliser. Les honoraires sont calculés pour la phase « étude du projet » et « appel d'offres » et un crédit d'engagement vous sera soumis pour la phase « réalisation » lorsque nous aurons obtenu toutes les autorisations nécessaires et que nous connaîtrons le coût des travaux sur la base des soumissions rentrées.

Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à approuver la délibération qui vous est soumise et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.